

INSCRIPTION DE GAGE SANS DÉPOSSESSION ET DE PARTS SOCIALES.

Le dépôt d'une inscription de gage sans dépossession et de parts sociales

Les documents à joindre au dossier :

- un original de l'acte constitutif du gage
- deux exemplaires du bordereau dûment complétés

bordereau à compléter

Consulter le registre national des gages sans dépossession

